

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Portant reclassement et nomination de
Monsieur PAMBOU ELOI Georges, Instituteur
de 4ème échelon des cadres de la catégorie
B, hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8.7.79 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/130/MF du 29.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 64/165/FP du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 67/50/FP-8E du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 2
(/u le décret 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26.01.81 au décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.01.81 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté 3876/MEN.DPAA.SP.P1 du 20.6.81 portant promotion des Instituteurs et Institutrices de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) à trois (3) ans au titre de l'année 1979 ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 20.7.81 ;
(/u le décret n° 81/707/SCG du 19.10.81 complétant l'article 2 du décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°s 64/165/FP-BE, 67/304/MT.DGT et 81/707/SGG des 22.5.64, 30.9.64 et 19.10.81 susvisés, Monsieur PAMBOU ELOI Georges, Instituteur de 4° échelon, indice 760 des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire de la Licence Es-Lettres, (Section Géographie), 1ère session 1981 obtenue à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1° échelon indice 830 Acc = Néant./-

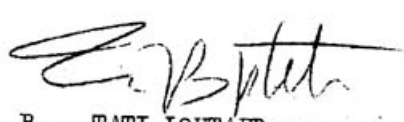
ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 1.10.81, date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981-1982, et de la solde pour compter du 19.10.81, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 2 Février 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Pour le Ministre de l'Éducation Nationale
en mission,

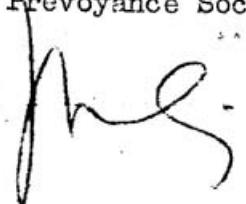
P/I Le Ministre de la Culture et Arts,
chargé de la recherche Scientifique


-- J. B. TATI LOUTARD --

Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA


Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGTFP/DFP.....	3
DB.....	3
DCF.....	1
MEN.....	3
DPAA.....	3
INTERESSE	1
DOSSIER.....	3
SGCM/BC.....	2

